

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOLRE-LE-CHATEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LETY Philippe, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents et représentés : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : 01 mars 2019

PRESENTS : Philippe LETY Philippe, Maire, Christian GOUVION, Brigitte BROUTIN Marie-France, GERARD, Evelyne MAREAUX, Adjoint au Maire, François BONAMY, Patrick DEHEN Conseillers délégués, Marie-Paule DELOFFRE, Corinne COUPEZ, Christian BINOIT, Bertrand LAPOUILLE, Yveline DESAUNOIS,

EXCUSES : Paul DUBRAY, Adjoint, Serge GUNST, Katherine MATTON, Marie-Claude LEPEZ, Vincent DESIR, Julien TROUILLIEZ, Catherine GERARD,

SECRETAIRE DE SEANCE : François BONAMY

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25/01/2019

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 25/01/2019 est approuvé à l'unanimité et mis à la signature des conseillers présents à cette séance.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire fait une interruption de séance afin que Monsieur Patrice TROUILLIEZ, DGS, puisse présenter le débat d'orientation budgétaire 2019.

La baisse des concours financiers de l'Etat a touché les communes à partir de 2014. En ce sens la commune a imaginé tous les scénarios possibles pour compenser la perte de Dotation Globale de Fonctionnement, perte cumulée de DGF de 254 488 €, qui n'a pas obéré les exercices comptables.

Les baisses prévisionnelles prévues en 2013 sont pratiquement identiques à la réalité 2018.

Les efforts des uns et des autres, avec une prudence au niveau des dépenses de fonctionnement et de très bons excédents de fonctionnement environ 180 000 € moyennés sur 2014 à 2018, permettent de compenser la perte de DGF tout en permettant des investissements et une pression fiscale modérée.

Les analyses financières des différents receveurs municipaux confirment :

- Une démarche prudente des constructions des budgets où ont été maximisées les dépenses et intégrées avec précaution les recettes.
- Une situation financière saine matérialisée par une bonne trésorerie.
- La capacité d'autofinancement a permis de pouvoir couvrir l'ensemble des dettes contractées, offrant ainsi la capacité de pouvoir investir de manière régulière chaque année, et ce en grande partie sur fonds propres.

L'encours de la dette (capital) et les charges financières (intérêts) sont en baisse depuis 2017 avec la fin de 2 emprunts.

Il est permis de dire que le cap difficile 2014 - 2019 suite aux baisses de dotations, a été franchi avec un certain succès, pour preuve les excédents de fonctionnement annuels d'environ 188 000€.

Monsieur le Maire remercie Monsieur TROUILLIEZ pour le travail réalisé et met fin à l'interruption de séance.

SUBVENTION DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que les travaux de remplacement des menuiseries de l'école primaire et l'école de musique peuvent faire l'objet d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local.

Les financements demandés au titre de la DETR, DSIL et Villages et Bourgs devraient pouvoir avoisiner les 60% des dépenses.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire informe l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner de :

- L'immeuble sis 8, Hameau du Quartier appartenant à Mme FELBACQ
- L'immeuble sis Rue Léo Lagrange appartenant à Mme HEUCLIN
- L'immeuble sis 1 Ruelle des Tanneries appartenant à M et Mme COUTEL
- L'immeuble sis 14, Grand Rue appartenant à M MARCHANT
- L'immeuble sis Les Minières appartenant aux cts HILAIRE
- L'immeuble sis, 30 ET 32 Rue Léo Lagrange appartenant à Mme HEUCLIN

BASE DE LOISIRS

BATIMENT MODULAIRE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la visite du bâtiment modulaire, Il a été constaté toutes les malfaçons, des choses à modifier, la porte PMR à l'envers, des retouches de peinture, le carrelage au niveau des douches, les doubles portes extérieures à changer,...

La commune et l'association de football sont prises en otage entre les litiges entre le titulaire et le sous-traitant.

Un constat d'huissier a été réalisé à la demande de l'entreprise C.LEFEBVRE.

Une réunion sera organisée avec l'entreprise C. LEFEBVRE pour avoir des précisions claires vis-à-vis de Portakabin.

AIRE D'ACCUEIL CAMPING-CARS

Monsieur le Maire rappelle que les candidatures pour l'appel d'offres doivent parvenir en mairie pour le lundi 11 mars, 17 h 00 au plus tard. La réunion de la commission d'appel d'offres ouvrira les plis dans les jours suivants.

OPERATION NETTOYONS LA NATURE

Monsieur François BONAMY rappelle à l'assemblée que se renouvellera sur le territoire de la commune, l'opération Hauts de France Propre le dimanche 24 mars 2019 à 9 h 30, RDV devant la mairie. Prévoir dans la mesure du possible des gants et des gilets fluorescents.

TRAVAUX DE RUE DE CLAIRFAYTS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux avancent bien. Le travail réalisé en amont et apprécié des riverains et usagers de la route fait que cela se passe bien, sans soucis particulier.

Une réunion publique a eu lieu pour informer la population mais aussi pour les retours des riverains sur des points auxquels nous n'aurions pas pensé.

Le fonctionnement de la circulation imaginée pour les bus et le stationnement sur les parkings fonctionne bien. Les riverains de la partie basse de la Rue de Clairfayts sont forts contents de ne plus voir passer les bus au pied de leur maison ; les autocaristes semblent apprécier aussi.

Le parking de la salle de sports sera ouvert aux usagers de la salle dès qu'il n'y aura plus d'école. Avec la fermeture de ce parking, il s'avère que les enfants de l'école primaire sont maintenant en sécurité. En effet, ils risquaient de se faire renverser en passant au niveau des voitures qui manoeuvraient. De Plus, vu le nombre de véhicules par rapport à la capacité du parking, certains étaient forcément mal stationnés.

Une réflexion sera menée par rapport au nombre de parents devant la grille du primaire, les enfants à la sortie des classes ne voyant pas les parents. La commission travaux ira sur place.

CONSEIL DEPARTEMENTAL – TRAVAUX PREVISIONNELS COLLEGE DU SOLREZIS

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental, informant le réaménagement de la laverie du restaurant scolaire du Collège du Solrézis pour un montant de 179 300 € TTC.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Monsieur Patrick DEHEN remercie en avant-propos, le travail réalisé par Mme LECERF, les nombreuses réunions de travail avec la 3CA puis présente le site internet de la commune accessible en tapant sur la barre de recherche solrelechateau.fr

Monsieur le Maire précise que la contrainte d'un site est de le mettre à jour régulièrement et remercie Mme LECERF pour son travail d'un part et Monsieur DEHEN pour avoir impulsé la dynamique de la mise en place du site internet.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les points de de la réunion communautaire du 25/02/2019 seront vus lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

COURRIERS ET POINTS DIVERS

Monsieur le Maire fait lecture des différents courriers et points divers :

- Une manifestation « les gilets jaunes à la rencontre des citoyens » autorisée par la sous-préfecture aura lieu dimanche matin à 9 h 00, encadrée par les services de gendarmerie.
- Madame Brigitte BROUTIN et Monsieur le Maire remercient tous ceux et celles qui ont participé au repas choucroute et qui ont fait en sorte que cette soirée soit une belle réussite. Le bénéfice de cette manifestation est de 2 107 € qui sera reversé à la Ligue du nord contre la Cancer.
- Effectifs restaurant scolaire, garderie :

Moyenne des Effectifs périscolaires	Janvier	Février
○ Restaurant scolaire		
▪ Ecole primaire « Jean Mercier »	72.23	83.71
▪ Ecole maternelle « La Ruhe »	26.55	27.12
○ Garderie		
▪ Ecole primaire « Jean Mercier »	15.93	16.75
▪ Ecole maternelle « La Ruhe »	2.73	2.37
- Lecture du courrier du collectif des 4 associations - La Banque alimentaire du Nord, la Croix-Rouge du Nord, les Restos du Cœur du Nord et le Secours Populaire du Nord – se mobilisant pour le maintien du Fonds européen d'aide alimentaire aux plus démunis (FEAD). Le conseil municipal est favorable à la motion de soutien de l'aide alimentaire européenne :

RAPPELANT que 113 millions d'Européens (soit près d'1 Européen sur 4) connaissent la pauvreté et que 34 millions d'entre eux vivent dans une situation de pauvreté matérielle sévère

RAPPELANT la situation dramatique des 9 millions de personnes en France vivant sous le seuil de pauvreté parmi lesquelles se trouvent 3 millions d'enfants

RAPPELANT que sans le soutien alimentaire européen, issu depuis 2014 du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD), 15 millions d'Européens et 5,5 millions de Français connaîtraient aujourd'hui la faim

RAPPELANT que le soutien alimentaire européen apporte jusqu'à 40% des denrées mises à disposition chaque année des personnes soutenues par le Secours populaire français et les 3 autres associations d'aide alimentaire en France : la Croix-Rouge française, la Banque Alimentaire et les Restos du Cœur

CONSIDÉRANT qu'à partir de 2021, cette aide alimentaire sera intégrée à un nouveau fonds social, le FSE+, destiné à être le moyen principal de l'Union européenne pour lutter contre la pauvreté en Europe

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

TÉMOIGNE que l'aide alimentaire apporte une aide vitale dans le cadre d'un accueil inconditionnel à toutes les personnes connaissant une situation de pauvreté ou de précarité
TÉMOIGNE qu'au-delà de la mise à disposition de denrées alimentaires, l'aide alimentaire est un socle incontournable à partir duquel peuvent se développer d'autres mesures d'accompagnement nécessaires pour les personnes en situation de pauvreté : conseil budgétaire, aide à la recherche d'un emploi, accès à la culture et aux loisirs, accès aux droits, accès aux vacances, accès à la pratique sportive...

TÉMOIGNE de l'importance de l'engagement des bénévoles partout en France au sein de ces associations comme témoignage concret d'une solidarité populaire incontournable

TÉMOIGNE de l'apport majeur de ces bénévoles et de ces associations de solidarité pour soutenir les personnes dans les territoires les plus isolés

TÉMOIGNE de la pertinence de la contribution des associations d'aide alimentaire et des actions de collecte qu'elles conduisent pour lutter contre le gaspillage alimentaire

ALERTE sur l'urgence de la situation de faim et de pauvreté pour des millions d'enfants, de familles, de personnes âgées, de jeunes en France et en Europe

REGRETTE le fait que l'aide alimentaire européenne qui peut répondre aux besoins de ces millions de personnes ne représente que 3% du budget total des Fonds sociaux européens

AINSI QUE le risque de division de moitié du budget de l'aide alimentaire alloué aux associations de solidarité dans le contexte actuel des décisions prises au niveau européen

ESTIME que cette diminution de moitié porterait un coup très dur à l'action d'aide alimentaire dans la mesure où ces moyens ne pourraient être compensés d'aucune autre façon

ALERTE sur la situation de faim que risque d'engendrer cette diminution en France comme en Europe

ESTIME que cette diminution constituerait un message très négatif envoyé par l'Union européenne et par la France aux citoyens en général, et aux plus pauvres et précaires d'entre nous en particulier

DEMANDE que le budget de l'aide alimentaire européenne soit revu à la hausse par rapport aux années précédentes

DEMANDE au gouvernement français de faire de l'aide alimentaire une priorité dans le cadre des négociations budgétaires européennes en cours

APPELLE l'Union européenne à maintenir et à renforcer le budget de l'aide alimentaire européenne

Fait en séance les jour mois et an susdits

Le Maire,

Philippe LETY